



descompte des charges et travaux

Par **Tessia**, le **06/10/2008** à **20:58**

Bonjour,

Je suis locataire et 2 choses m'oppose à mon propriétaire et surtout à la société de gestion qui refuse d'ailleurs de me donner ses coordonnées.

première chose :

cela fait 2 ans et demie que je suis dans se logement, tous les ans le loyer augmente mais je n'ai jamais reçu de descomptes des charges malgré lettre recommandées... la société de gestion me répond que le propriétaire ne leurs à pas donné et qu'ils ne peuvent rien faire.

deuxième chose:

Les ampoules des lumières du couloirs commun sont HS une des locataire a contacter la société de gestion et donc le proprio qui a répondu que les ampoules et sont changement était à notre charge, est ce normal?

Nous avons l'intention de tous nous réunir pour pas mal de problème, que faut il faire ? faire signer un document à tous ? lesquels ?

merci de votre aide

Cordialement,

Par **superve**, le **06/10/2008** à **23:23**

Bonjour

La loi de 1989 impose au propriétaire de justifier du montant des charges facturées aux locataires.

Si le problème est le même pour tout les locataires, vous pourrez lancer chacun de votre côté une action à l'encontre du propriétaire, devant le tribunal d'instance.

Vous pouvez également prendre contact avec une association de consommateur ou une association de défense des droits des locataires qui pourra vous accompagner dans le cadre d'une action groupée.

Vous pouvez espérer voir condamner votre propriétaire à vous communiquer les justificatifs de charge, sous astreinte...

Concernant les réparations des parties communes, le propriétaire doit en assurer l'exécution puis en répartir les coûts entre tous les locataires.

Bien cordialement.